



Parlement de la République et Canton du Jura
Groupe PDC – JDC

Question écrite no 3133

Quel avenir pour les friches industrielles ?

Fort heureusement la nouvelle LAT nous contraint/nous a contraints à repenser l'aménagement du territoire. Les futures générations nous en sauront gré.

Il n'en demeure pas moins que de nombreuses friches (en particulier industrielles) sont simplement abandonnées !

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

1. Combien y a-t-il de friches industrielles dans chaque district et quelles sont leurs surfaces ?
2. Où se situent-elles ?
3. Appartiennent-elles à des collectivités publiques, à des personnes morales ou à des privés ?
4. La nécessité de dépolluer se justifie-t-elle toujours ?
5. Les exigences de dépollution ne sont-elles pas trop contraignantes ?
6. Connaît-on les coûts qu'engendreraient la dépollution de chaque site pollué ?
7. Le Gouvernement n'a-t-il pas fixé les priorités de dépollution (calendrier) ?
8. Le gouvernement envisage-t-il de poser des conditions aux propriétaires qui abandonnent ce que deviendront des friches au profit de nouvelles constructions ?
9. Le Gouvernement dispose-t-il de moyens légaux (ou envisage-t-il d'en élaborer) afin de contraindre les propriétaires à dépolluer leurs friches ?

Nous remercions le Gouvernement de sa réponse.

Delémont, le 30 janvier 2019

Pour le Groupe PDC – JDC
Michel Choffat